

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2015**

**Etaient présents** : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. LIEVEN BERNARD M.J. MARCQ F. GALAND R. HOCHART-GILLE F. (arrivée à 19 h 25). DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. MESTDAGH J. THOMAS B. DAL MORO S. DOURDENT L.

**Absent excusé** : NEANT

**Procuration** : MR RIGAUT B. donne procuration à MME AERBEYDT M.  
MME FEVRIER V. donne procuration à MME TOMASELLA Ch.  
MR BROUTIN F. donne procuration à MR MAYOR G.  
MME VANDAELE MEQUIGNON C. donne procuration à MR DEBRAUWER A.

**Secrétaire de séance** : Monsieur MESTDAGH Jean est désigné en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 13 février 2015 est adopté sans observation.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Accueil de loisirs année 2015 Création de poste**

Afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs, Monsieur le Maire propose la création de postes d'animateurs et de poste de directeurs, à savoir :

- Vacances de printemps :
  - o Un directeur nommé au grade d'animateur territorial non titulaire, 9ème échelon IB : 457, IM : 400
  - o D'animateurs nommés au grade d'adjoint d'animation non titulaires de 2ème classe, 1<sup>er</sup> échelon IB : 340, IM : 321.
  
- Vacances d'été :
  - o 2 directeurs nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 10<sup>ème</sup> échelon, IB : 488, IM ; 422. (Affectation accueil de loisirs primaire, maternel)
  - o D'animateurs nommés au grade d'adjoint d'animation non titulaire de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon IB : 340, IM : 321.

Indépendamment de la rémunération, le personnel d'encadrement titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur et du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur percevra une indemnité de 2.70€ par jour. Il en sera de même pour l'animateur titulaire du Brevet Officiel de Surveillance de Baignade.

Il bénéficiera d'une majoration salariale pour la préparation et la clôture de l'accueil de loisirs, à savoir :

**Animateurs** :

Accueil de loisirs de Printemps : 1 jour  
Accueil de loisirs d'été : 2 jours

Directeur :

Accueil de loisirs de Printemps : 2 jours

Accueil de loisirs d'été et préparation du séjour pré-Adolescents : 5 jours

Le Conseil Municipal adopte la proposition.

## **2 – tarif des prestations facultatives des accueils de loisirs année 2015 :**

Le Conseil Municipal adopte les dispositions relatives à la participation des familles pour les prestations facultatives telles que le camping, les pique-niques pour les enfants de 9 à 11 ans.

| <b>ACTIVITE</b>                   | <b>TARIFICATION</b>   |
|-----------------------------------|---|
| Initiation au camping pique-nique | 1.50€ par jour et par enfant<br>3.00€ pour le repas du soir<br>1.00€ pour le petit déjeuner<br>Soit un total de 5.50€ |

## **3 – création d'une régie de recette temporaire pour l'année 2015**

Cette régie de recette permettra l'encaissement des produits issus des droits d'inscription aux activités.

Avis favorable du Conseil Municipal.

## **4 – séjour de vacances pour adolescents (14 à 17 ans) année 2015**

Modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le séjour sera ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans dans d'année et sera confié à « l'Association Découverte Aventures Vacanciers» à BERGUES.

La destination :

- Espagne
- MATARO dans la région de Barcelone
- nom du séjour : Escapade del sol – Barcelone

Effectif du groupe :

Effectif maximum : 30 personnes

Participation des familles :

La participation des familles sera en fonction des ressources et des tranches de quotient familial et pourra être payée en trois fois.

| <b>QUOTIENT FAMILIAL</b>  | <b>FORFAIT POUR LE SEJOUR</b> |
|---|-------------------------------|
| 0 à 500 e   | 380.00 €                      |
| 501 à 619 €   | 400.00 €                      |
| 620 à 772 €   | 430.00 €                      |
| 773 à 910 €   | 500.00 €                      |
| Au-dessus de 910 €  | 540.00 €                      |
| Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel | Prix coûtant : 865 €          |

Ce tarif est établi par personne pour la totalité du séjour. Avis favorable du Conseil Municipal.

## **5 – Union Syndicale d’Aménagement Hydraulique du Nord :**

Adhésion des communes de LORGIES et NEUVE CHAPELLE  
Avis favorable du Conseil Municipal.

## **6 – Agence régionale de Santé**

Programme régional d’amélioration de la couverture vaccinale 2014/2018.

Le Conseil Municipal adhère aux objectifs exposés dans le document de l’Agence Régionale de Santé.

## **7 – questions diverses :**

- Information – participation citoyenne – présentation du dispositif.
  - L’avis du Conseil Municipal, après en avoir largement débattu, n’entend pas donner de suite à la proposition d’adhésion au dispositif.
  
- Structures intercommunales
  - Rapport des délégués.

**SIAEP** : Alain DEBRAUWER  
Vote du Budget Primitif.

**SYMIDEM** : Alain DEBRAUWER  
Renouvellement des contrats à l’étude tant pour le ramassage que pour le traitement.

**Modification du PLU** : Monsieur le Maire  
Désignation du Commissaire Enquêteur et de son suppléant par le Tribunal Administratif de Lille.

**CCAS** : Réunion le 2 avril 2015 à 18 h 00.

L’ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 50.

Le Maire,

G.MAYOR